SYNDICAT NATIONAL DES INDUSTRIES DE L'EMBALLAGE LÉGER EN BOIS

Le MIN de BORDEAUX Brienne

Communiqué de presse

Opération "progrès recyclage" sur les cagettes bois au MIN de Bordeaux

Ce sont de nouvelles machines et une nouvelle logistique qui sont en place depuis quelques mois au Marché de Brienne (MIN de Bordeaux). Objectif : mieux trier et valoriser, tout en réalisant des économies.

Un partenariat MIN – SIEL

- ***Le MIN de Bordeaux Brienne*** *: avec 50 000 mètres carrés de bâtiments et une centaine d'entreprises, c'est le " Pôle majeur régional de distribution des produits alimentaires frais et non alimentaires, avec 150 000 tonnes de produits frais transitant chaque année par les installations du quai de Paludate".*
- ***Le SIEL****, c'est l'organisation professionnelle des fabricants d'emballages légers en bois (cagettes, bourriches, paniers, barquettes, caisses à fromage, caissettes, etc.), représentant 90% de ce secteur d'activité, soit une quarantaine de TPE ou PME réparties sur tout le territoire national.*

Des valeurs communes

Côté MIN : une sensibilité environnementale et une volonté d'amélioration de sa déchetterie.
Côté SIEL : une action "optimiser le recyclage des cagettes bois" démarrée en avril 2015.
De la rencontre des deux intervenants est née une collaboration et un projet qui a abouti récemment à un système de traitement des cagettes plus performant et plus économique.

Malgré un système de recyclage des cagettes déjà bien rôdé, Pierre Pichardie, directeur du site, a souhaité un audit la part du SIEL afin de savoir s'il était possible de l'améliorer. Nous étions en juin 2016.
Le diagnostic ayant identifié des pistes d'amélioration, la collaboration est devenue plus étroite puisque le SIEL a prêté des machines au 2° semestre 2016, tout en travaillant la logistique d'enlèvement de la matière avec le recycleur en place. Le SIEL a suivi de près l'ensemble de l'opération, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Des solutions techniques adaptées et évolutives

La clé de l'optimisation est d'adapter chaque maillon de la chaîne tri / compactage / stockage / transport / recyclage au fonctionnement technique et humain du site étudié, tout en recherchant les solutions les plus économiques.

Emmanuel Naudin (consultant valorisation et recyclage pour le SIEL) explique : "*Sur un site donné, l'éventail des combinaisons techniques possibles et adaptées peut donner jusqu'à une vingtaine de solutions distinctes… avec des tarifs pouvant varier du simple au triple. C'est tout l'intérêt du travail d'optimisation, qui permet d'identifier la meilleure combinaison technique et économique pour le site audité. Ici, l'utilisation du monobloc était correcte mais nous avons pu aller plus loin dans l'efficacité".*

Pour le marché de Brienne, ce sont des compacteurs rotatifs (en l'occurrence des Valpak), qui se sont révélés les plus adaptés et qui ont donc remplacé le compacteur monobloc qui était dédié aux cagettes.
En effet, comme le disent Pierre Pichardie ainsi que Rémy Martin (responsable du service technique) "*ces machines sont bien adaptées à notre fonctionnement : elles permettent de gagner en rapidité de traitement et en espace, ce qui est positif également pour le personnel. Par voie de conséquence, cela améliore également le taux de tri et sa qualité."*
Sans compter que le gain de taux de compactage diminue l'espace de stockage nécessaire… et surtout le nombre de rotations.

Car au-delà de la machine, le moyen de transport peut aussi être un élément crucial. Le choix de produire des balles ouvre la porte à de multiples solutions, allant de la benne au plateau, en passant par la semi tautliner. Et chacune a ses propres intérêts techniques et économiques, eux-mêmes variant selon le site traité.

Au final, dans le cas du MIN de Bordeaux c'est la combinaison de deux Valpak et de l'enlèvement par grappinage qui s'est révélé la solution la plus performante.

Une bonne solution… encore évolutive
Le test s'étant révélé concluant, le SIEL a récupéré ses machines en mars 2017 après que le MIN ait contractualisé avec le fabricant des Valpak.

Et pourtant… le MIN de Bordeaux a poursuivi le travail d'optimisation. En effet, les machines choisies permettent de nombreuses variantes de fonctionnement logistique, et le MIN a développé un nouveau système particulièrement adapté à son fonctionnement propre : l'utilisation de bigbags spécifiquement développés et la mise en benne du broyat avec un Manitou.
Si le grappinage permet d'enlever rapidement les balles, le bigbag "vidangeable" permet d'économiser des consommables et de mieux utiliser le temps de personnel disponible sur ce site.

Ecologique jusqu'au bout
La cagette bois permet aux locataires du MIN de fournir des fruits et légumes de qualité grâce aux propriétés spécifiques du bois, et c'est aussi un emballage particulièrement écologique puisque composé d'une ressource naturelle renouvelable, transformée en circuits courts.

Pour Pierre Pichardie et Rémy Martin, aller jusqu'au bout de la démarche en améliorant encore le tri et en diminuant les coûts de transport, donc en alliant économie et écologie… était une évidence.

Olivier de Lagausie
Délégué général du SIEL

Pierre PIchardie
Directeur du Marché de Brienne

Août 2017

==========

Contacts presse => *Olivier de Lagausie : 01 56 88 36 75* *Pierre Pichardie : 05 56 85 52 75*

En annexe :
- *Photos © SIEL/E.Naudin*
- *L'action "recyclage" du SIEL*
- *Les caractéristiques exceptionnelles des cagettes : alimentarité, conservation, cycle de vie…*
- *Vue d'ensemble sur l'emballage léger en bois : produits et fabricants*

Vidéo : https://youtu.be/aTTYnfWi3BE

Annexe 1 – Photos

Des machines adaptées, choisies spécifiquement en fonction des particularités du site

Une utilisation simple : il suffit d'y jeter les cagettes.

Balles en attente d'enlèvement. Chaque balle équivaut à environ 10 palettes de cagettes. Une excellente matière première !

Chargement au grappin, en benne de 40m^3. Ici, la solution la plus économique.

Evolution : Bigbag.

La solution bigbag, dans ce contexte précis, valorise le temps de personnel disponible et remplace par exemple un système déchiqueteur/convoyeur. Le fait d'avoir deux machines, pour un coût global faible, garantit un bon fonctionnement même en cas de panne éventuelle.

Après broyage, déferraillage et criblage par le recycleur, le bois sera revalorisé sous forme d'énergie (chauffage, production d'électricité) ou de matière (panneaux de particules, compostage, paillage…). D'après l'ADEME, la cagette bois est l'emballage qui utilise le moins d'énergie non-renouvelable : sa valorisation en fin de vie fournit plus d'énergie que ce qui a été consommé pour sa production et son utilisation. Son bilan carbone est ainsi excellent.

Photos © SIEL/E.Naudin

Optimiser l'évacuation des cagettes bois

Depuis avril 2015, le SIEL accompagne gratuitement des magasins et centrales dans toute la France ainsi que des marchés d'intérêt national et d'autres détenteurs de cagettes usagées.
Le recyclage du bois est encore mal connu. Notre action d'appui en revêt d'autant plus d'importance, notamment avec l'entrée en vigueur depuis le 1er juillet 2016 du décret dit "5 flux"[1].

Un objectif commun

Objectif : faciliter l'évacuation des cagettes bois, chercher à en diminuer les coûts de façon drastique.
Coût : nos diagnostics et accompagnements sont réalisés à titre gracieux. En échange du succès de notre opération, nous apprécions de pouvoir communiquer en partenariat soit en interne à votre enseigne soit en externe selon vos possibilités, pour pouvoir faire connaître et développer cette action.
Pourquoi : l'investissement de notre syndicat professionnel vise à fluidifier l'évacuation des cagettes bois (gain économique et écologique) et s'inscrit dans notre soutien au libre choix d'emballage.

Cagettes bois : un impact positif

Les cagettes bois présentent des atouts remarquables :

- **Qualité** : meilleure conservation des aliments et sécurité alimentaire, notamment grâce aux propriétés hygrorégulatrices et antibactériennes naturelles du bois.
- **Image** : naturel, qualité, circuit court.
- **Ecologie** : matériau renouvelable, local, transformé et utilisé localement.

De plus, l'analyse de cycle de vie (ACV) réalisée par l'ADEME montre que la cagette bois est la plus économe en énergie non renouvelable, même en mono-utilisation.

Notre action

Résultats : même lorsqu'une solution de recyclage est déjà en place, il est souvent possible de réduire les coûts. Fréquemment, nous les avons divisés par deux ou trois. Ceci est également vrai pour les cagettes actuellement mises en DIB.
Méthode : notre travail d'optimisation prend en compte votre configuration spécifique (pool déchet, flux de cagettes), vos méthodes de travail (personnel, temps), identifie les matériels adéquats, et analyse les propositions logistiques et économiques des recycleurs. Au final, vous disposez d'un inventaire chiffré des solutions techniques et logistiques optimales, que vous restez libre de mettre en œuvre.
Déroulé général : 1) contact téléphonique et pré-diagnostic 2) RV sur place et diagnostic 3) solutions 4) le cas échéant, prêt de matériel pour phase de test.
Notre action n'est pas commerciale : nous restons juge, en toute transparence avec vous, des suites et des priorités que nous accordons à vos demandes.

Contact : Emmanuel Naudin e.naudin@siel-grow.fr 06 67 81 42 46

Exemple de notre action au MIN de Bordeaux : https://youtu.be/aTTYnfWi3BE

[1] Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016

La cagette bois un vecteur optimal pour transporter les produits frais

Le bois est largement utilisé pour le stockage de l'emballage de denrées alimentaires depuis des siècles. Ses qualités sont notamment très appréciées pour les **fromages, les fruits et légumes ou les fruits de mer**. C'est un matériau sain, écologique et léger, utilisé depuis des siècles pour le transport, la conservation et le stockage des denrées alimentaires, qui permet un approvisionnement à la demande et assure une belle présentation sur le point de vente.

Pourquoi un tel capital sympathie de la part des utilisateurs professionnels ?

La cagette favorise le maintien de la qualité des aliments :

- ⇨ **Propriétés hygrostatiques : absorbe l'excès d'eau et le restitue au besoin.** Permet l'hydrocooling.
- ⇨ **Bactériostaticité reconnue** (Etudes GIMT et smc²)
- ⇨ **Qualité anti bactérienne naturelle** prouvée par Etude EMABOIS (2010-2014)
- ⇨ **Conservation allongée, dégradation freinée du contenu** (Etude sur la conservation des endives, smc²-SIEL, 1997)
- ⇨ On le sait depuis des siècles, mais **innocuité chimique prouvée par Etude EMABOIS** (2010-2014)

Elle est solide et constitue une excellente protection pendant le transport :

- ⇨ **Protection aux chocs**
- ⇨ **Gerbage et absence de flambage**
- ⇨ **Accepte l'humidité, accepte les conditions extrêmes**

Elle est écologique :

- ⇨ **Constituée surtout de Peuplier**
- ⇨ **Bois local, transformé en circuits courts. Emplois locaux.**
- ⇨ **Matière première renouvelable, utilisée brute**
- ⇨ **Emballage monorotation recyclable, sain et propre. L'analyse de cycle de vie réalisée par l'ADEME démontre son intérêt : c'est l'emballage qui consomme le moins d'énergie non renouvelable.**

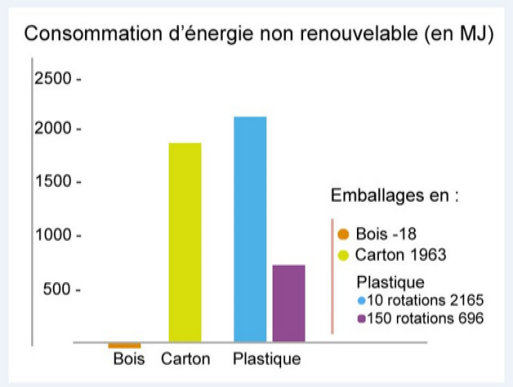

Source : ADEME

Références

http://www.emballage-leger-bois.fr/sites/emballage-leger-bois.fr/files/documents/Sieldossierdepresseemmabois.pdf
http://www.emballage-leger-bois.fr/sites/emballage-leger-bois.fr/files/documents/communiquedepresseemabois16juin2015.pdf
http://www.emballage-leger-bois.fr/sites/emballage-leger-bois.fr/files/documents/DiaporamaConf%C3%A9renceEMABOISanglaisCongr%C3%A8s%20FEFPEBCork2015.pdf

Annexe 4 – ELB : produits et fabricants

Les emballages légers en bois : cagettes, cageots, caisses à fromages, bourriches, caissettes, barquettes, paniers, pour de grandes familles d'utilisateurs et de produits.

Le SIEL représente

- ⇨ 90 % de la profession des emballages légers en bois
  soit 40 entreprises et 45 sites industriels.
- ⇨ Près de 2000 emplois directs, et de 6000 emplois indirects
- ⇨ 800 millions d'emballages par an, en matériau renouvelable, sains et naturels, de qualité, écologiques et recyclables.

Approvisionnement local, transformation locale.
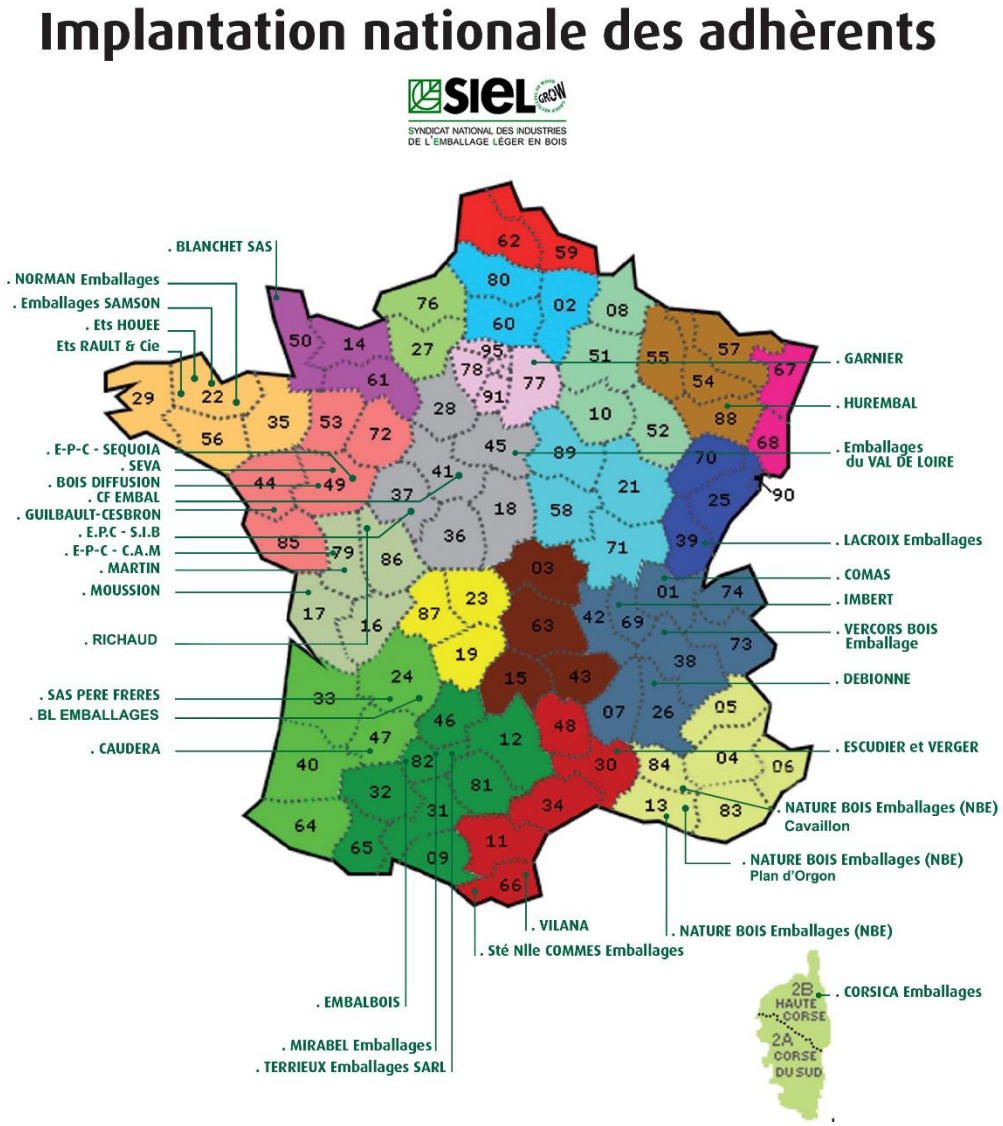
Les fabricants d'emballages légers en bois, et adhérents du SIEL sont listés par région sur le site internet du SIEL :
http://www.emballage-leger-bois.fr/?q=node/9